

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

#### INDUSTRIE

**Décret n° 2007-194 du 12 février 2007 portant application de l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 et relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20057063 dénommé « MINALOGIC »**

NOR : INDI0750047D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005, notamment son article 24 ;

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) et relatif aux pôles de compétitivité ;

Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 désignant des pôles de compétitivité et du 14 octobre 2005 désignant des zones de recherche et développement ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20057063 dénommé « MINALOGIC » est définie par la liste des communes figurant en annexe au présent décret.

**Art. 2.** – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 2007.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*

THIERRY BRETON

*Le ministre d'Etat,  
ministre de l'intérieur  
et de l'aménagement du territoire,*  
NICOLAS SARKOZY

*Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur*

*et de la recherche,*  
GILLES DE ROBIEN

## A N N E X E

ZONE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ N° 20057063  
DÉNOMMÉ « MINALOGIC »

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
07070	Cornas.
07102	Guilherand-Granges.
07281	Saint-Péray.
26004	Alixan.
26023	Barbières.
26034	La Baume-d'Hostun.
26038	Beaumont-Monteux.
26039	Beauregard-Baret.
26049	Bésayes.
26057	Bourg-de-Péage.
26058	Bourg-lès-Valence.
26068	Le Chalon.
26071	Chanos-Curson.
26072	Chantemerle-les-Blés.
26079	Charpey.
26084	Châteauneuf-sur-Isère.
26087	Châtillon-Saint-Jean.
26088	Chatuzange-le-Goubet.
26096	Clérieux.
26107	Crépol.
26110	Crozes-Hermitage.
26119	Erôme.
26129	Eymeux.
26139	Génissieux.
26140	Geyssans.
26149	Hostun.
26256	Larnage.
26173	Marches.
26179	Mercuriol.
26184	Miribel.
26207	Montmiral.
26210	Montrigaud.
26218	Mours-Saint-Eusèbe.
26225	Parnans.
26231	Peyrins.
26250	Pont-de-l'Isère.
26252	Portes-lès-Valence.
26271	La Roche-de-Glun.
26273	Rochefort-Samson.
26281	Romans-sur-Isère.
26294	Saint-Bardoux.
26297	Saint-Bonnet-de-Valclérieux.
26298	Saint-Christophe-et-le-Laris.
26310	Saint-Laurent-d'Onay.
26313	Saint-Marcel-lès-Valence.
26319	Saint-Michel-sur-Savasse.
26323	Saint-Paul-lès-Romans.
26341	Serves-sur-Rhône.
26347	Tain-l'Hermitage.
26355	Triors.
26362	Valence.
26366	Veaunes.
26379	Granges-les-Beaumont.
26380	Gervans.
26381	Jaillans.
26382	Saint-Vincent-la-Commanderie.
38028	La Bâtie-Divisin.
38039	Bernin.
38043	Billieu.
38045	Biviers.
38053	Bourgoin-Jallieu.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
38061	La Buisse.
38070	Le Champ-près-Frogès
38080	Charancieu.
38082	Charavines.
38084	Charnècles.
38105	Chirens.
38111	Claix.
38126	Corenc.
38133	Coublevie.
38140	Crolles.
38150	Domène.
38151	Echirolles.
38158	Eybens.
38169	Fontaine.
38170	Fontanil-Cornillon.
38175	Frogès.
38179	Gières.
38185	Grenoble.
38187	Le Gua.
38214	Lumbin.
38222	Massieu.
38228	Merlas.
38229	Meylan.
38239	Moirans.
38249	Monbonnot-Saint-Martin.
38256	Montferrat.
38270	La Murette.
38271	Murianette.
38281	Noyarey.
38292	Paladru.
38303	La Pierre.
38305	Le Pin.
38309	Poisat.
38312	Pommiers-la-Placette.
38317	Le Pont-de-Claix.
38331	Réaumont.
38337	Rives.
38362	Saint-Aupre.
38368	Saint-Blaise-du-Buis.
38372	Saint-Bueil.
38373	Saint-Cassien.
38382	Saint-Egreve.
38383	Saint-Etienne-de-Crossey.
38386	Saint-Geoire-en-Valdaine.
38397	Saint-Ismier.
38400	Saint-Jean-de-Moirans.
38407	Saint-Julien-de-Raz.
38421	Saint-Martin-d'Hères.
38423	Saint-Martin-le-Vinoux.
38431	Saint-Nazaire-les-Eymes.
38432	Saint-Nicolas-de-Macherin.
38436	Saint-Paul-de-Varces.
38460	Saint-Sulpice-des-Rivoires.
38474	Sassenage.
38485	Seyssinet-Pariset.
38486	Seyssins.
38501	Tencin.
38503	La Terrasse.
38516	La Tronche.
38517	Tullins.
38524	Varces-Allières-et-Risset.
38531	Velanne.
38538	Le Versoud.
38540	Veurey-Voroize.
38545	Vif.

N° INSEE	NOM DE LA COMMUNE
38547	Villard-Bonnot.
38563	Voiron.
38564	Voissant.
38565	Voreppe.
38566	Vourey.
42031	Caloire.
42032	Cellieu.
42036	Chagnon.
42044	Le Chambon-Feugerolles.
42053	Châteauneuf.
42083	Dargoire.
42085	Doizieux.
42092	L'Etrat.
42093	Farnay.
42095	Firminy.
42096	Fontanès.
42099	Fraisses.
42103	La Grand-Croix.
42110	L'Horme.
42123	Lorette.
42133	Marcenod.
42167	Pavezin.
42183	La Ricamarie.
42186	Rive-de-Gier.
42189	Roche-la-Molière.
42207	Saint-Chamond.
42208	Saint-Christo-en-Jarez.
42210	Sainte-Croix-en-Jarez.
42218	Saint-Etienne.
42223	Saint-Genest-Lerpt.
42225	Genilac.
42234	Saint-Héand.
42237	Saint-Jean-Bonnefonds.
42242	Saint-Joseph.
42259	Saint-Martin-la-Plaine.
42270	Saint-Paul-en-Cornillon.
42271	Saint-Paul-en-Jarez.
42275	Saint-Priest-en-Jarez.
42283	Saint-Romain-en-Jarez.
42302	Sorbiers.
42305	La Talaudière.
42307	Tartaras.
42308	La Terrasse-sur-Dorlay.
42311	La Tour-en-Jarez.
42316	Unieux.
42320	Valfleury.
42322	La Valla-en-Gier.
42330	Villars.
74010	Annecy.
74011	Annecy-le-Vieux.
74019	Argonay.
74067	Chavanod.
74093	Cran-Gevrier.
74112	Epagny.
74181	Metz-Tessy.
74182	Meythet.
74186	Montagny-les-Lanches.
74213	Poisy.
74217	Pringy.
74219	Quintal.
74268	Seynod.